

Douzième édition du *Symposium*

4 jours pour donner une seconde vie à ...

Du jeudi 30 juillet au dimanche 02 août 2026

Foussais-Payré (85-Vendée)

Appel à candidatures

CONTEXTE ET HISTORIQUE

L'origine : Ce projet fut d'abord une histoire d'arbres et d'arboristes grimpeurs, une histoire d'amitiés. C'était en 2011. La petite cité de caractère de Foussais-Payré accueillait son tout premier *Symposium de sculptures à la tronçonneuse*. Julien Coirier, lui-même sculpteur et arboriste grimpeur, et le collectif de sculpteurs Solid-Art se sont joints à l'Association culturelle de la commune pour créer ce moment d'échange, d'entraide, de partage autour de la sculpture, avec l'objectif d'offrir une nouvelle vie à ces troncs d'arbres qu'il avait fallu couper.

Une nouvelle aventure : En 2022, le *Symposium de sculpture à la tronçonneuse* fête ses dix ans. Premier anniversaire "à deux chiffres", l'occasion d'une réflexion pour faire évoluer le projet. Naît alors le concept "4 jours pour donner une seconde vie à..." en 2024. Une ouverture sur d'autres cultures artistiques, d'autres matériaux, un dialogue entre les arts, sans perdre de vue les fondements de l'événement : le partage, l'échange, et l'idée de transfigurer, faire renaître.

1. RÈGLEMENT DU SYMPOSIUM

OBJET

2026 : 12^e édition du *Symposium "4 jours pour donner une seconde vie à..."*.

- La manifestation réunira **cinq artistes sélectionnés par candidature** ainsi que cinq artistes membres du collectif Solid-Art, invités par l'association culturelle de Foussais-Payré.
- Chaque artiste concevra, en quatre jours, une œuvre devant le public.
- Les œuvres réalisées seront soit :
 - en bois : sculpture à la tronçonneuse ou autre
 - en métal : obligation d'utiliser du métal recyclé pour tout ou partie de l'oeuvre
 - tout autre matériau naturel ou recyclé (hors plastique)
- Pas de thème imposé. Les artistes oeuvrent en fonction de leur inspiration sur place. Attention cependant : la création doit se réaliser sur les quatre jours du symposium.

DATES – HORAIRE – LIEUX

- Dates : **Du jeudi 30 juillet au dimanche 02 août**. L'arrivée des sculpteurs est prévue le mercredi 29 juillet après-midi pour permettre l'installation de chacun.
- Horaires : De 9h à 12h et de 14h à 18h30 avec une pause sonore obligatoire à 10h30 et à 16h.
- Le dimanche 02 août, de 15h à 17h : présentation des œuvres au public, par les artistes (accompagnés d'un animateur bénévole de l'association).
- Lieu : Parking arboré, **Rue du Prieuré, 85240 Foussais-Payré**. (Vendée)

CONDITIONS DE LA CRÉATION

- L'association fournira :
 - **Pour les sculptures sur bois** : des billes de bois (essences, tailles et formes différentes)
 - **Pour les sculptures sur métal** : du métal recyclé (vieux matériel agricole...)
 - **Pour les autres matériaux** : l'association culturelle répondra dans la mesure de ses possibilités aux demandes particulières.
- Des photos pourront être envoyées aux sculpteurs la semaine précédant le début de l'évènement.
- Le symposium aura lieu quelles que soient les conditions climatiques, sauf en cas d'intempéries susceptibles de mettre en danger les personnes et le matériel. En cas de canicule, les horaires pourront être adaptés afin de limiter l'exposition aux heures les plus chaudes.
- Les artistes s'engagent à être présents pendant toute la durée du symposium et à travailler tout en demeurant disponibles pour expliquer leur activité au public visitant la manifestation. Ils exécutent eux-mêmes leur œuvre, sans assistance extérieure.
- Chaque participant apportera son matériel personnel.
- Les œuvres devront être terminées impérativement le dimanche 02 août à 14h30, pour une présentation des œuvres au public prévue de 15h à 17h : présence des artistes obligatoire.

CADRE DE TRAVAIL

- **Pour les sculptures en bois ou en métal** : Les sculptures seront réalisées en extérieur, sur le parking, rue du Prieuré. C'est un espace en partie ombragé. Des barnums seront à disposition pour un meilleur confort de travail.
- **Pour des œuvres avec d'autres matériaux** et ne nécessitant pas l'utilisation d'outillage électrique, la réalisation de l'oeuvre pourra se prévoir en intérieur si nécessaire.

- Chaque espace de travail sera délimité par une corde afin que le public n'approche pas de l'oeuvre en cours sans l'autorisation du sculpteur.
- Un caisson fermé sera à disposition pour sécuriser le matériel.
- L'électricité est fournie par la mairie.
- Les artistes auront accès sur site à : des espaces de convivialité pour les pauses et les repas, un réfrigérateur, des sanitaires.

RESPONSABILITÉ

- L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Les sculpteurs sélectionnés devront fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale.
- Les sculpteurs conservent l'entière responsabilité de leur équipement et outillage.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

- L'hébergement est prévu à partir du mercredi 29 juillet jusqu'au dimanche 02 août. Possibilité d'un hébergement jusqu'au lundi 03 août, si besoin.
- L'hébergement est prévu chez l'habitant. Mais s'ils le souhaitent, les artistes peuvent utiliser leur propre moyen d'hébergement (tente, camping-car...) : un espace sera mis à leur disposition au niveau de la salle de sport, avec accès aux sanitaires et aux douches.

Distance du lieu de sculpture : 1 km.

- Le petit déjeuner sera pris sur le lieu d'hébergement.
- Les repas du midi et du soir seront pris en charge par l'association culturelle ainsi que les boissons pendant les repas et pendant les deux pauses sonores. Un en-cas est prévu pour la pause du matin. Les repas seront pris sur le site du symposium.

Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.

- Si l'artiste est accompagné, la personne qui l'accompagne peut loger dans la même chambre mais ses repas et boissons ne seront pas pris en charge. Possibilité d'achat de repas sur place pour les personnes accompagnantes.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Pour la création de son oeuvre, chaque artiste recevra à la fin du Symposium une somme de 750 euros sous forme de chèque bancaire ou par virement (prévoir un RIB pour le transfert), correspondant à une facture conforme.
 - Pour les artistes en binômes, la somme de 750€ sera remise au binôme (soit 375€ par personne).
 - Si l'artiste devait être empêché un ou plusieurs jours (quel que soit le motif de l'empêchement), le montant d'indemnisation serait évalué au prorata du temps de présence sur site du sculpteur.
- En cas de non-participation définitive à la manifestation, aucune indemnité ne sera due à l'artiste.
- Les frais personnels (boissons en dehors des pauses sonores et repas...) resteront à la charge de l'artiste.

- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

- Une salle d'exposition sera mise à disposition gratuitement. Chaque artiste pourra y exposer des oeuvres afin de faire connaître son travail. Ces oeuvres pourront faire l'objet de ventes : les transactions financières se réaliseront directement entre l'artiste et l'acquéreur. L'association organisatrice ne prend aucun pourcentage sur les ventes des oeuvres.

L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs, avec l'aide des membres de l'association culturelle. Une surveillance de la salle d'exposition est prévue par des bénévoles de l'association organisatrice. Cette salle d'exposition sera ouverte au public pendant toute la durée du symposium, de 10h à 18h.

- L'association organisatrice décline toute responsabilité quant aux dommages et vols que les œuvres pourraient subir. Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.

COMMUNICATION

En participant au Symposium, les artistes acceptent que l'image de leur travail et la représentation de leur œuvre soient utilisées par l'association organisatrice à des fins de communication (Page Facebook, sites web, presse ...).

EXPOSITION DES ŒUVRES

Les œuvres créées restent la propriété des artistes. Elles sont conservées sur le site et mises à disposition de l'association organisatrice pour être exposées dans le village, jusqu'en août 2027. Au terme de ces 12 mois d'exposition, l'artiste organise le retrait de son œuvre par les moyens de son choix. (Date précisée ultérieurement)

CONDITIONS DE SÉLECTION DES ARTISTES

- Le comité de pilotage sélectionnera 5 artistes + 2 en réserve.
- Les projets présentés et matériaux utilisés doivent répondre à l'intitulé du Symposium "Donner une seconde vie à..." : bois, métal, autre sauf plastique.
- La démarche et la technique de fabrication/sculpture : celle-ci doit permettre au public de suivre les étapes de création.
- Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas pris en considération par le comité de pilotage du symposium.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de sculpteurs.

DOSSIER DE CANDIDATURES ET CALENDRIER

Les pièces à fournir pour l'inscription sont à **retourner avant le 31 janvier 2026, uniquement par mail**, à l'adresse suivante : associationculturelle85240@gmail.com

Les pièces à fournir :

- ☐ Curriculum Vitae. ☐ Une photo récente de l'artiste.
- ☐ **Règlement et formulaire** d'inscription complétés, datés et signés.
- ☐ 3 photos de sculptures (ou œuvres) réalisées par l'artiste.
- ☐ Un court texte présentant l'artiste : sa démarche artistique, ses inspirations...

La réponse sera apportée
à chaque artiste
le **02 mars 2026**
au plus tard.

Important : Si vous êtes un binôme d'artistes, il est nécessaire que les deux artistes signent le règlement du Symposium.

Le,
à (Ville)
Nom
Prénom

Le,
à (Ville)
Nom
Prénom

Signature (précédée de la mention *Lu et approuvé*) :

Signature (précédée de la mention *Lu et approuvé*) :

2. FORMULAIRE DE CANDIDATURE - Le Symposium

du 30 juillet au 02 août 2026 à Foussais-Payré (85240 – France)

Merci de compléter la présente fiche :

✓ **Votre participation au Symposium**

- ☐ J'aimerais participer seul ☐ J'aimerais participer en binôme (et dans ce cas, le formulaire sera complété par chaque artiste)

✓ **Votre identité**

- Nom :
- Prénom :
- Pseudonyme (le cas échéant) :
- Année de naissance :

✓ **Vos coordonnées**

- Adresse postale :
- Mail : Tel :
- Site web (le cas échéant) :
- Lien réseaux sociaux (le cas échéant) :
.....

✓ **Votre statut d'artiste ou créateur**

La réalisation d'œuvres ou créations représente :

- ☐ Votre activité professionnelle principale
☐ Votre activité professionnelle annexe ou secondaire
☐ Une passion non lucrative ou très occasionnellement lucrative

N°SIRET :
ou Association artistique :
ou autres (préciser) :

✓ **Vos œuvres, vos créations**

- Matériaux utilisés :
- Provenance des matériaux :
- Matériel, outils utilisés :
- Dimensions moyennes de vos œuvres ou créations (à titre indicatif) : H x L x l

✓ **En quelques mots...**

- En quoi l'utilisation de matériaux détournés ou recyclés vous importe ?
- Avez-vous déjà exposé vos œuvres ou créations à la vente ? ☐ Oui ☐ Non
- Avez-vous déjà réalisé une œuvre ou création en public ? ☐ Oui ☐ Non
- Avez-vous, dès à présent, une idée de l'œuvre que vous souhaiteriez réaliser lors du Symposium 2026 de Foussais Payré ?
- Espace nécessaire pour la réalisation de l'œuvre ou création (longueur x largeur) :

✓ **Questions techniques ou logistiques concernant votre projet de réalisation**

- Pouvez-vous venir avec tout votre matériel ? : ☐ Oui ☐ Non
- Dans le cas contraire, détailler vos besoins précis (outillage, autre...) :
- Quel(s) matériau(x) de « réemploi » ou « seconde vie » allez-vous utiliser ? :
- Selon votre projet, pensez-vous venir avec tous les matériaux que vous utiliserez :
☐ Oui ☐ Non
- Dans le cas contraire, détaillez vos besoins précis en matériaux :
- Si l'association prévoit de collecter d'anciens objets ou des matériaux de seconde vie : quelle serait votre liste ou vos besoins ? Comment définiriez-vous les objets ou matériaux attendus :
- Quels sont vos besoins en consommable (eau, électricité...) :
- Quels sont vos besoins quant à la surface nécessaire à votre activité ? :

- Votre réalisation peut-elle se faire (Plusieurs réponses possibles) :
☐ En extérieur ☐ En intérieur ☐ Sous abri
- Votre réalisation nécessite-t-elle que nous prenions ensemble des mesures de sécurité spécifiques ? (soudure, utilisation de matériel dangereux...) : ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, quelles seraient ces mesures ?
- Vos remarques ou questionnements éventuels concernant le matériel ou les matériaux :

✓ **Vos œuvres placées à la vente dans la salle d'exposition :**

- Nombre d'œuvres que vous souhaitez exposer :
- Dimensions approximatives des œuvres :
- Surface approximative souhaitée pour exposer
☐ au sol
☐ au mur
- Vos remarques ou questionnements éventuels concernant vos œuvres exposées à la vente :

✓ **Votre hébergement**

Comme il est précisé dans l'appel à candidature, l'Association Culturelle peut organiser votre hébergement.

- Souhaitez-vous que l'Association Culturelle organise votre hébergement ?
☐ Non, je suis autonome ☐ Oui, c'est plus simple pour moi
- Dans cette seconde situation, quelles sont vos attentes ?
☐ Un espace pour mon camping car ou ma tente, avec douche
☐ Un hébergement chez l'habitant
- ☐ Je viendrai seul
- ☐ Nous sommes deux artistes
- ☐ Nous sommes deux artistes en couple
- ☐ Je souhaite venir accompagné-e de mon conjoint

